

Communication en Question

www.comenquestion.com
Premier semestre, Vol. 1, n°1, Janvier / février 2013

TIC ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LES APORIES D'UNE ENTREPRISE ILLUSOIRE

ICT and development in Africa: the limits of an illusory venture

Jean-Jacques BOGUI¹
Maître-assistant
Université Félix Houphouët-Boigny
boguim@yahoo.fr

¹ Jean-Jacques Bogui est titulaire d'un doctorat en sciences de l'information et de la communication de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 (France). Il est Maître-assistant à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et Professeur associé à l'université du Québec à Montréal (Canada). Il est affilié à plusieurs groupes et centres de recherche canadiens (GRICIS et GERACII), français (MICA) et ivoiriens (CERCOM). Ses intérêts de recherche portent sur les usages et l'appropriation des technologies numériques, l'internationalisation des communications, l'économie politique de la communication et l'analyse de la réception des biens culturels.

RÉSUMÉ

La réduction la fracture numérique entre les pays en développement et les pays industrialisés est au cœur de nombreux débats. La participation des pays africains à la société de l'information est perçue comme un défi majeur. Depuis plus d'une décennie, les TIC sont présentées par de nombreuses agences de développement comme la nouvelle opportunité offerte aux pays africains pour sortir du sous-développement. Dans leur volonté de participer à cette société de l'information, de nombreux pays africains ont fait des efforts considérables pour le développement des infrastructures en matière de télécommunications. Cependant, les discours développementalistes sur la nécessité de combler le fossé numérique ont montré leurs limites ces dernières années. La réduction de la fracture numérique apparaît comme un projet néolibéral. Cet article s'inscrit dans une approche critique du développementalisme, plus précisément du déterminisme technologique qui sous-tend la démarche de nombreuses organisations intervenant dans l'aide au développement.

Mots clés : TIC, développement, fracture, numérique, information.

ABSTRACT

Reducing the digital division between developing countries and industrialized countries is at the heart of many debates. The participation of African countries in the information society is seen as a major challenge. For over a decade, ICTs are presented by many development agencies as the new opportunity offered to African countries to come out of underdevelopment. In their will to take part in the information society, many African countries have made considerable efforts for the development of infrastructures in telecommunications. However, the developmentalist speeches on the need to bridge the digital division have shown their limits in recent years. Reducing the digital division appears as a neoliberal project. This article is part of a critical approach to developmentalism, more precisely to technological determinism that implies the approach of many organizations involved in development assistance.

Keywords: ICT, development, digital, division, information

Introduction

Depuis l'accession de la majorité des États africains à l'indépendance il y a au moins cinq décennies (1960), atteindre le développement est l'objectif suprême affiché par la majorité des gouvernements qui se sont succédé dans ces pays. La question du développement du continent africain a été au cœur de nombreux sommets africains ou mondiaux ces cinquante dernières années avec toujours le même constat d'échec des politiques en la matière. Les pays africains restent majoritaires dans le peloton de tête des pays les moins avancés de la planète (PNUD, 2010). Les raisons de cette situation sont multiples (guerre civile, instabilité politique, pillage des ressources naturelles, mauvaise répartition des richesses, surendettement, mauvaise gouvernance, sécheresse, etc.) et les conséquences pour les populations souvent catastrophiques. Mais ces échecs du développement fixent aussi les limites des approches communicationnelles envisagées pour accompagner ces processus. Il convient donc de les revisiter et de déceler celles qui seraient plus en adéquation avec les évolutions technologiques et communicationnelles actuelles.

La réduction de la fracture numérique entre les pays en développement et les pays industrialisés est au cœur de nombreux débats en Afrique. La participation des pays africains à la société de l'information est présentée comme un défi majeur pour ce continent. Mettre les technologies de l'information au service du développement des pays africains telle est la nouvelle donne selon le PNUD (2001 a). C'est ainsi que les télécommunications ont connu un développement important en Afrique ces dernières années notamment au niveau des infrastructures où les investissements ont atteint 8 milliards de dollars en 2005 contre 3,5 milliards en 2000, révèle l'UIT¹. Un investissement à hauteur de 55 milliards de dollars sur cinq ans (2007-2012) dans le secteur des télécommunications a été promis par les investisseurs au sommet de KIGALI en 2007². En 2004, l'UIT affirmait déjà que l'Afrique était le marché où le mobile connaissait la plus forte croissance au monde³. Internet connaît également un réel succès dans de très nombreux pays africains qui sont tous branchés et la progression des services est la plus importante qu'on n'ait jamais eu l'occasion d'observer pour aucune autre activité économique en Afrique (Chéneau-Loquay, 2000).

Cependant, alors que la fracture numérique est toujours bien réelle et que l'intégration des TIC est loin de susciter le développement escompté (avec la faillite des systèmes de santé et d'éducation, la paupérisation des populations, l'accroissement des inégalités sociales qui sont toujours d'actualité), ces technologies sont désormais à la base de nouveaux maux

dont souffre le continent à savoir : les escroqueries via Internet, la piraterie numérique notamment celle des œuvres de l'esprit ou des médias satellitaires et le renforcement de l'économie informelle.

Cet article s'inscrit dans une approche critique du développementalisme, plus précisément du technocentrisme ou déterminisme technologique qui sous-tend la démarche de nombreuses organisations intervenant dans l'aide au développement. Ces organismes prenant insuffisamment en compte les réalités locales qui demandent une investigation plus complexe et approfondie avant toute expérimentation politique des TIC.

Les « nouvelles » technologies de l'information et de la communication et plus précisément la téléphonie mobile et Internet ont fait leur apparition au début des années 1990 dans la plupart des pays africains. Elles sont présentées par bon nombre d'organisations intervenant dans le domaine du développement comme la nouvelle opportunité offerte aux pays africains pour sortir du sous-développement. Selon le PNUD (2001 b) : « Les TIC fournissent aux pays en développement une occasion sans précédent d'atteindre beaucoup plus efficacement qu'avant des objectifs de développement vitaux, par exemple en matière de réduction de la pauvreté, de soin de santé de base ou d'éducation. » En d'autres termes, il devient pertinent de voir dans quelle mesure et à quelles conditions, les TIC en général et plus particulièrement la téléphonie mobile constituent un instrument de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que la nécessité pour le continent africain de participer de façon pleine et entière à la société de l'information est très souvent mise en évidence. Elle représente pour les pays africains un enjeu à la fois social, culturel, économique et politique. Pour le NEPAD⁴,

« Les TIC peuvent contribuer de manière significative à la valorisation des ressources humaines, au renforcement de la bonne gouvernance et au développement des secteurs économiques (production, services, et commerce) dans les pays en développement.⁵ »

Dans leur volonté de participer à cette société de l'information, de nombreux pays africains ont fait des efforts considérables pour le développement des infrastructures en matière de télécommunications.

1. Les limites des discours technocentristes

Malgré la bonne santé de l'économie liée aux technologies de l'information et de la communication, les nombreuses désillusions qu'a

connues le continent africain depuis des décennies dans le transfert et l'appropriation de technologies venues de l'Occident et présentées comme la panacée suscitent une certaine prudence. Les discours développementalistes sur la participation de l'Afrique à la société de l'information, la nécessité de combler le fossé numérique ou le *leapfrogging* ont montré leurs limites ces dernières années. Pour atteindre cet objectif, un investissement considérable dans des équipements produits par les multinationales originaires de pays industrialisés s'impose. Ce projet est donc en phase avec les intérêts de ces multinationales (Microsoft, Cisco ou encore Google) qui sont les principales bénéficiaires de l'usage de ces technologies par un maximum de personnes. Ainsi, On peut légitimement craindre que le discours technocentriste sur la contribution des TIC au développement ne cache en réalité des intérêts commerciaux et géostratégiques.

2. Approches théoriques sur la communication et le développement

Depuis plus de cinq décennies, de nombreuses approches théoriques complémentaires ou antagonistes ont été développées sur la relation entre la communication et le développement. L'intérêt de notre propos n'est pas de revenir en profondeur sur toutes ces approches, cependant il nous semble opportun de rappeler le fondement de certaines des théories les plus marquantes afin de montrer l'évolution de la réflexion dans ce domaine.

Les théories de la modernisation en grande partie inspirées par l'approche « diffusionniste » soutenue par Everett Rogers (1972) ont marqué les années 1960. Pour les modernistes, il suffisait d'injecter dans le corps social une petite dose de savoir technologique favorisant la circulation de l'information (usage de la radio) pour entraîner une réaction positive des populations tiers-mondistes. On se retrouve dans le cadre d'une relation verticale dans laquelle la science et la technologie sont perçues comme « invention » exclusive de l'Occident (Sy, 1995). Pour Schramm (1964) et ses collègues, la radio aurait la capacité d'atténuer les inconvénients de la culture dite traditionnelle qu'ils présentaient comme la principale cause du sous-développement.

Dans les années 1970, on assiste à la réplique des pays du Sud. Devant l'inefficacité des modèles proposés par les modernistes, une nouvelle approche théorique dite de la dépendance va émerger. Contrairement aux modernistes pour lesquels la source du sous-développement était la pensée traditionnelle, pour les tenants de cette nouvelle approche

l'impérialisme économique et ses complices sont les principaux responsables du sous-développement. Au niveau de l'approche communicationnelle, on analyse la propriété des moyens de communication, des canaux de diffusion, des structures internationales de transmission et de production de l'information, etc. On appelle à un dialogue Nord/Sud en vue de promouvoir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC). On encourage la promotion d'une presse de type alternatif par opposition aux médias de masse (Schiller, 1970, Mattelart, 1976).

Une tendance structuraliste va également mettre l'accent sur l'impact des communications internationales sur le développement national et l'influence négative des multinationales dans les pays du Tiers monde (Sy, 1995). Le caractère oppressif des relations culturelles Nord/Sud qui résulterait de la mainmise des organisations médiatiques du Nord sur celles du Tiers-monde sera également très critiqué. (Mc Bride, 1980). C'est dans ce contexte, qu'à l'initiative des pays dits non-alignés, un débat sur le déséquilibre des flux d'information au niveau mondial va débiter au cours des années 1970 à l'UNESCO et conduire à la création d'une commission dirigée par l'Irlandais Sean Mc Bride, ancien responsable et co-fondateur d'Amnesty International. Le rapport qui sera produit à la suite des travaux de cette commission mettra en évidence la nécessité de la mise en place d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC). À la XXI^e conférence générale de l'UNESCO à Belgrade, le rapport est lu, mais pas adopté, les pays occidentaux refusant son adoption en évoquant le principe de « libre circulation de l'information » (*free flow of information*).

3. Le sommet mondial de la société de l'information et la problématique du développement.

Deux décennies plus tard, deux grands sommets mondiaux organisés en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis seront consacrés à la question de l'avènement de la société de l'information (SMSI), mais plus précisément concernant l'Afrique au problème de la fracture numérique. Au sens usuel de l'expression, on appelle « fracture numérique », l'inégalité dans l'accès à internet. À lui seul, l'accès n'est pas suffisant pour résoudre le problème. Mais, il s'agit d'une condition qu'il faut satisfaire si l'on veut surmonter l'inégalité dans une société dont les fonctions et les groupes sociaux dominants s'organisent de plus en plus autour d'internet. On peut distinguer trois dimensions dans les écarts

que la fracture engendre et perpétue : l'écart lié à l'accès d'internet, l'écart lié à la technologie, l'écart dans le savoir (Castells, 2002).

Ces sommets ont réuni des chefs d'État, des chefs de Secrétariat des institutions spécialisées des Nations unies, des représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales ainsi que des médias et des représentants de la société civile. L'organisation de ce sommet sera confiée à l'UIT. À l'issue de ces deux événements mondiaux, on peut noter à Genève (Suisse) l'adoption d'une déclaration de principes et d'un plan d'action et à Tunis (Tunisie) l'adoption d'un engagement et d'un agenda. L'un des thèmes principaux à ressortir des objectifs de ces sommets est la mise en place d'un fonds de solidarité numérique. Dans sa conception générale, la « *solidarité numérique* » renvoie à l'émergence d'une société nouvelle dans laquelle le citoyen pourrait disposer de toutes les facilités qu'offrent les TIC, dans quelque domaine d'application que ce soit.

Selon Kiyindou (2009), le bilan de ce sommet est mitigé, car plusieurs freins ont été constatés en ce qui concerne la réduction de la fracture numérique. Il souligne notamment la quasi-absence d'engagements financiers des pays industrialisés et la prise de conscience très tardive de la société civile du Sud concernant la problématique des TIC au service du développement. La mise à l'écart de l'UNESCO au profit de l'UIT, une agence à caractère foncièrement technologique alors que la problématique propre du sommet est essentiellement sociétale (Kiyindou, 2009), est également difficile à comprendre. En effet, la définition de l'UIT de la fracture numérique inaugure une perspective exclusivement technique. On observe l'élaboration de baromètres, d'indicateurs, et de classements concernant les équipements et les infrastructures et la stigmatisation des retardataires. En somme, on est dans l'exhortation à la course à l'équipement. Dans ce contexte, il nous semble opportun de nous interroger sur les conditions d'intégration et surtout d'appropriation des TIC sur le continent africain.

4. L'appropriation des TIC et le développement en Afrique

Philippe Breton et Serge Proulx considèrent qu'on peut parler d'« *appropriation* » lorsque trois conditions sociales sont réunies :

Il s'agit pour l'utilisateur, premièrement, de démontrer un minimum de maîtrise technique et cognitive de l'objet technique. En deuxième lieu, cette maîtrise devra s'intégrer de manière significative et créatrice aux pratiques quotidiennes

de l'utilisateur. Troisièmement, l'appropriation ouvre vers des possibilités de détournements, de contournements, de réinventions ou même de participation directe des usagers à la conception des innovations (Breton et al., 2002).

L'appropriation technologique peut donc se définir comme la capacité que peut avoir l'utilisateur à personnaliser les usages de l'objet technique à des fins qui lui semblent les plus avantageuses pour lui, bien que non conforme aux usages auxquels le producteur le destinait. L'appropriation est donc une opportunité offerte à l'utilisateur de s'immiscer dans le champ d'action du producteur de l'objet technique, en prenant seulement en compte parmi les codes imposés par ce dernier ceux qui peuvent lui être utiles pour l'atteinte de ses objectifs.

Dans les pays en voie de développement du continent africain pour qui l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) est considérée comme un nouvel enjeu, comment s'opère cette appropriation ?

De toutes les technologies, le téléphone mobile est assurément l'outil qui a fait l'objet de l'appropriation la plus rapide en Afrique. Comme l'affirmait Do-Nascimento (2005) dans une société africaine où l'individu est enserré dans un tissu relationnel extrêmement dense, tissu constitué de deux réseaux — réseau familial et réseau amical — à l'intérieur desquels la communication interindividuelle est particulièrement dense, le téléphone cellulaire constitue une réelle opportunité. Pour Alzouma (2008), l'adoption du téléphone mobile en particulier est l'un des phénomènes les plus saillants de ce que certains médias présentent comme une « révolution » : dans les villes, et dans une moindre mesure dans certaines campagnes, beaucoup de jeunes et vieux, de femmes et d'hommes, de riches et de pauvres ont fait leur cet instrument de communication avec une rapidité qui a étonné tous les observateurs. En nous référant aux statistiques du GSMA (GSM Association, 2008), on peut relever qu'au cours de la seule année 2007 plus de 70 millions de nouveaux utilisateurs de la téléphonie mobile se sont ajoutés à ceux qui existaient déjà, élevant le nombre total d'utilisateurs à 282 millions en Afrique. Ainsi donc, en moins d'une décennie, il y a eu huit fois plus d'utilisateurs du téléphone mobile que du téléphone fixe en Afrique (282 millions contre 35 millions). Selon la même source, 550 000 km² de couverture réseau permettant de joindre 46 millions d'Africains ont été ajoutés à la couverture existante au cours de la seule année 2007. Ce rapport souligne même que dans des pays comme l'Égypte, le Kenya, l'Ouganda ou le Rwanda, le taux de couverture atteint désormais 90 %.

5. Le téléphone mobile, outil de lutte contre la pauvreté

En Côte d'Ivoire, un pays où, selon une étude réalisée en 2008 par l'Institut national des statistiques (INS), 48,9 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins d'un euro par jour, grâce téléphone mobile, de nombreux jeunes Ivoiriens, étudiants ou déscolarisés, arrivent à « joindre les deux bouts » malgré la crise économique et la récente crise politico-militaire qui a eu pour corollaire la paupérisation de la population. L'économie informelle, qui s'est développée avec l'appropriation du mobile, est à la base d'usages complètement inédits et permet à bon nombre de jeunes de garder espoir en attendant des jours meilleurs. En plus des « *cabines cellulaires* » très remarquables depuis plusieurs années dans de nombreuses capitales africaines, on observe l'apparition de ce que nous appellerons la « *cabine humaine* » à Abidjan.

À la différence de la « *cabine cellulaire* » qui se présente le plus souvent comme un mince étal rudimentaire installé sur le trottoir où on vous prête un téléphone mobile pour communiquer à un tarif inférieur à celui que vous paierez avec votre propre appareil (Cheneau-Loquay, 2005), la « *cabine humaine* » est ambulante, il s'agit de jeunes qui, avec leur téléphone portable, arpentent les endroits les plus fréquentés de la ville en proposant aux passants leur téléphone pour passer des appels. On les retrouve très souvent dans le centre-ville d'Abidjan au niveau des tours administratives, mais également à chaque manifestation susceptible de drainer du monde. Certains gérants de cabine n'hésitent pas à affirmer qu'avec cette activité, ils gagnent mieux leur vie que certains de leurs amis, employés dans des entreprises. Le cellulaire offre donc aux jeunes ivoiriens une véritable chance de sortir de la pauvreté et ils sont nombreux à saisir l'opportunité lorsque l'occasion leur est donnée. Selon le SYNACOTEL (Syndicat national des commerçants de produits télécoms), la corporation des gérants de « cabines cellulaires » regroupe en Côte d'Ivoire plus de 200 000 travailleurs, dont 68 000, pour la seule ville d'Abidjan (SYNACOTEL, 2009).

Comme le fait si bien remarquer Chéneau-Loquay (2008), les TIC sont ainsi un secteur majeur de la croissance récente d'une nouvelle économie informelle dans les villes africaines (2008). En 2007, le secteur de la téléphonie mobile employait directement ou indirectement plus de 3,5 millions de Subsahariens, mais la plupart de ces emplois ne sont pas répertoriés. De l'importation des produits au commerce ambulante, c'est

toute une série de nouvelles activités de service qui se crée. Les nouvelles sociétés de téléphonie ont sous-traité la distribution des cartes prépayées à des grossistes et semi-grossistes qui ont leurs réseaux de revendeurs. Ils envoient dans les rues des grandes villes des bataillons de jeunes garçons qui ne sont recensés nulle part et sont très mal payés. À Bamako par exemple, 98 % des cartes de recharge sont vendues par l'économie informelle. Des centaines de jeunes trouvent un petit emploi dans la vente et la réparation de téléphones portables, leur décodage, la vente des cartes de recharge, les services de recharge électrique. Comme on peut le constater, la téléphonie mobile en Afrique semble promise à un bel avenir. Et l'appropriation de cet outil de communication est présentée par de nombreux experts en développement et chercheurs comme la seule véritable révolution en Afrique.

Cependant, comme l'affirme Osée Kamga (2006), cette appropriation atypique des TIC relève avant tout de la débrouillardise, elle résulte des lacunes des structures socioéconomiques. En somme, elle n'est nullement le fruit d'une politique gouvernementale mûrement réfléchie en faveur d'un usage du téléphone mobile dans la lutte contre le chômage ou la pauvreté. Le développement de cette industrie n'est le fait que de la désorganisation sociale du pays. Elle pose même le problème du renforcement de l'économie informelle qui peut se définir comme l'ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la Comptabilité nationale.

Cependant, si malgré le problème de régulation engendré par cette activité de nombreux observateurs la considèrent comme une aubaine pour les populations africaines gravement touchées par la crise économique, on ne peut pas en dire autant pour les autres formes de déviances engendrées par l'accès aux TIC dans les pays africains. En effet, même si l'accès à l'ordinateur et à internet en Afrique est parmi les plus faibles au monde, force est de constater que depuis quelques années la majorité des capitales africaines et certaines grandes villes de province connaissent un accroissement considérable du nombre de cybercafés.

En l'absence d'une politique en vue d'éduquer la population et plus particulièrement les plus jeunes à un usage « intelligent » d'internet (les politiques gouvernementales en la matière se contentent de fournir l'accès à ces technologies aux citoyens) on va assister à un certain type d'appropriations aux conséquences très dommageables pour le développement économique de certains pays africains.

6. La situation ivoirienne

Les escroqueries via internet font incontestablement partie des nouveaux maux dont souffre le continent. Malgré son faible nombre d'internautes (24 millions, soit 2,6% du total mondial en 2008), l'Afrique est devenue un terrain d'action important pour les cybercriminels. Selon Sylvanus Kla (ancien directeur général de l'ATCI), la délinquance informatique est en nette augmentation sur le continent. Les pertes attribuées à la cybercriminalité ont été évaluées, en 2007, à près de 200 milliards de dollars (près de 158 milliards d'euros), une valeur en forte hausse par rapport aux chiffres de 2003 qui étaient d'à peine 20 milliards d'euros⁶. La crédibilité des ressortissants de plusieurs pays africains est remise en cause. La Côte d'Ivoire, par exemple, a été indexée à plusieurs reprises par les médias européens et Abidjan est considérée comme la plaque tournante de cette activité en Afrique de l'Ouest francophone (Bogui, 2009 et 2010).

Selon Perrin Stéphanie⁷ la cybercriminalité se caractérise par trois aspects :

1. Le nouveau crime consistant à pirater, s'introduire ou espionner les systèmes informatiques d'autres personnes ou organisations ;
2. Les cas dans lesquels le crime est ancien, mais le système est nouveau, comme dans le cas des tentatives d'escroquerie par internet. Les arnaques commerciales existent depuis toujours, les arnaques téléphoniques depuis des décennies, et nous avons aujourd'hui les arnaques par internet. Il en va de même pour la pornographie et le non-respect du *copyright* ;
3. L'enquête, dans laquelle l'ordinateur sert de réservoir de preuves, indispensables pour que les poursuites engagées dans le cadre de n'importe quel crime aboutissent. Ce qui autrefois était consigné sur le papier à toutes les chances d'être aujourd'hui consigné sous forme numérique, et peut être détruit ou chiffré à distance (Perrin, 2005).

Le second aspect est assurément le plus répandu en Côte d'Ivoire au point de faire l'objet de nombreux articles dans la presse locale et étrangère. Cette dernière n'hésite plus à envoyer des reporters dans le pays pour remonter la filière de ces cybercriminels qui, à partir d'Abidjan, font énormément de victimes à travers le monde.

Depuis quelques années, elles sont de plus en plus nombreuses les chaînes de télévisions françaises et d'autres pays européens à diffuser des

reportages sur les réseaux de cybercriminels en Côte d'Ivoire. Ils sont nombreux les Ivoiriens vivant en France ou encore ceux qui, à partir d'Abidjan, ont accès aux médias français par le biais d'antennes paraboliques ou d'internet à s'indigner de cette image très négative que ces reportages donnent de leur pays.

Dans le cadre de l'émission « 66 minutes », un reportage, diffusé sur la chaîne de télévision française *M6* le lundi 25 février 2008, écorne l'image de la Côte d'Ivoire. Le sujet d'une trentaine de minutes, intitulé « Internet : les as de l'escroquerie » présente des Ivoiriens (mais aussi des ressortissants d'Afrique de l'Ouest) qui se livrent avec une dextérité déconcertante à de l'escroquerie à distance, sur des Européens et principalement des ressortissants français. Pour enquêter sur la question, des journalistes de la chaîne de télévision française se sont rendus à Abidjan. Sur place, ceux-ci n'éprouvent aucune difficulté à obtenir des témoignages de faussaires, preuves à l'appui. Il faut dire que les reporters de *M6* n'ont fait que remonter la piste des courriels reçus par les victimes françaises. Celle-ci mène directement à Abidjan. Le mode opératoire des cybercriminels est assez simple. Ils contactent, par courriers électroniques, des centaines de personnes en leur inventant des histoires les plus invraisemblables sur fond d'argent en espérant que les personnes les plus naïves mordent à l'hameçon. Dans le panorama des inventions les plus habituelles de ces escrocs du Net, on peut citer : l'argent d'un héritage bloqué dans une banque, un succès à une loterie à laquelle on a jamais participé, une demande d'amitié d'une personne inconnue en vue d'une éventuelle relation amoureuse, une demande d'aide d'une personne fictive rencontrée sur internet, le règlement d'un achat effectué en ligne, etc.

Il ressort des témoignages des victimes (hommes et femmes) interrogées dans l'émission qu'elles ont été nombreuses à s'être fait arnaquer après avoir succombé au charme d'un correspondant virtuel. Dans l'écrasante majorité des cas, les photos brandies sur Internet ne sont pas celles des correspondants.

Outre les individus, les religions et les entreprises sont elles aussi victimes de ce phénomène. En effet, les cybercriminels n'hésitent plus à créer des sites internet en se faisant passer pour des associations religieuses à la recherche de financement pour la construction d'édifices religieux tels que les mosquées et les églises. Ils prennent le soin d'expédier aux éventuels donateurs, des photos de vieux édifices religieux délabrés en demandant une aide financière en vue de leur réhabilitation ou des photos d'églises ou de mosquées en construction pour lesquels ils auraient besoin d'aide pour l'achèvement des travaux. Une fois l'argent

expédié, ils attendent une période bien donnée, avant d'expédier une photo qui présente un autre édifice religieux flambant neuf, aux mêmes associations pour prouver leur bonne foi. Dans les entreprises selon l'ATCI⁸ de nombreuses plaintes sont formulées contre une nouvelle catégorie de cybercriminels qui, à l'aide de photos falsifiées, tentent d'extorquer de l'argent à de hauts responsables d'entreprises en les menaçant de publier des photos pouvant compromettre leur réputation sur le Web.

Selon *M6*, ce sont près de 4000 plaintes qui ont été recensées en 2008 par les autorités policières françaises contre les cybercriminels basés en Côte d'Ivoire. Cependant, pour l'ATCI, il n'y a pas que les Français à être victimes de ces escrocs des temps modernes. Les Ivoiriens sont également eux-mêmes très nombreux à souffrir de ce phénomène. Les plaintes viennent également de tous les coins du monde : États Unis, pays du golfe, Madagascar, etc.

D'après l'agence de régulation des télécommunications en Côte d'Ivoire, la majorité de ces arnaqueurs est âgée de 12 à 25 ans, ils sont donc très jeunes pour la plupart et bon nombre d'entre eux sont élèves ou étudiants. Selon l'ATCI, les premiers réseaux de cybercriminels sont arrivés du Nigeria. Ils fuyaient la répression orchestrée dans ce pays contre cette activité illicite. Cependant, très vite, on va assister à une contagion des jeunes ivoiriens au point que, de nos jours, la jeunesse estudiantine et scolaire s'adonne de plus en plus à cette pratique criminelle. On peut également relever que devenir « cyber escroc » ou « cyber arnaqueur » n'est pas le seul danger auquel les jeunes usagers du Net sont confrontés dans les cybercafés ivoiriens, l'accès à des images pornographiques par les adolescents est également très courant, car les gérants de ces espaces n'ont pour seule préoccupation que leur recette journalière. Ces endroits sont donc devenus des zones sans interdit.

7. Conséquences de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire

La cybercriminalité est devenue en Côte d'Ivoire, en l'espace de quelques années, un véritable problème de société. Après le début de l'intégration de l'internet au milieu des années 1990 dans la société ivoirienne, marquée, entre autres, par une sorte de fascination surtout au niveau de la jeunesse et la multiplication des cybercafés, l'heure est maintenant au désenchantement, voire à la crainte. En effet, l'usage des TIC encouragé par les autorités politiques au point de créer un ministère spécialement

dédié au développement des NTIC connaît assurément des déviations dangereuses.

L'ampleur de ce phénomène, comme nous l'avons relevé tantôt, a des conséquences extrêmement néfastes pour la Côte d'Ivoire et son économie. En effet, selon nous ce phénomène de la cybercriminalité pose au moins deux grands problèmes : le premier concerne l'image du pays et des citoyens ivoiriens à l'extérieur qui ne cesse de se dégrader ; ce qui est la conséquence du second problème que nous souhaitons aborder, à savoir les difficultés d'ordre économique ; car les entreprises et les hommes d'affaires ivoiriens victimes de cette triste image éprouvent d'énormes difficultés à profiter des avantages du cyberspace dans leurs activités avec des partenaires étrangers .

8. Cybercriminalité et l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur

La Côte d'Ivoire et les Ivoiriens sont devenus eux aussi des victimes de la cybercriminalité car de nos jours, avec l'amplification de ce phénomène, l'image du pays déjà relativement peu reluisante depuis la crise politico-militaire qu'il a connue de septembre 2002 à avril 2011¹⁰, est davantage écornée. Les nombreux reportages des médias étrangers sur l'ampleur de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire ne sont pas faits pour l'améliorer. Il circule même sur Internet un « guide contre les escroqueries de la Côte d'Ivoire »¹¹. Les menaces de certains pays de la sous-région ouest-africaine d'interdire l'accès à leurs sites aux internautes naviguant depuis la Côte d'Ivoire¹² confirment, s'il en est encore besoin cette image dévalorisante que ce phénomène donne de ce pays. Les Ivoiriens vivant à l'étranger qui dénoncent cette situation sont nombreux à souffrir de cette image si négative que ce détournement de l'usage d'Internet donne de leur pays et de leurs concitoyens. Cette situation inévitablement a des répercussions sur la bonne marche de l'économie ivoirienne.

9. Cybercriminalité et l'économie ivoirienne

Les hommes d'affaires ivoiriens sont nombreux à souffrir des conséquences du développement de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire, de nombreux témoignages dans les médias ivoiriens l'attestent. Il devient quasiment impossible pour eux de faire des affaires avec des opérateurs économiques étrangers sur le Net. En effet, à l'évocation de leur lieu de résidence leurs correspondants préfèrent rompre tout contact, certains

ont même été victimes de propos injurieux¹³. La Côte d'Ivoire est aujourd'hui, par la faute des cybercriminels, un pays à hauts risques. Fiché par les autorités européennes, ce pays n'est plus fiable, et est inscrit sur la liste rouge des pays à ne plus fréquenter « électroniquement ». Selon Didier Kla¹⁴, *une fatwa*¹⁵ à l'échelle mondiale est même lancée pour interdire des achats en ligne à partir de ce pays. En des termes clairs, dès lors que vous êtes repéré comme étant un ressortissant ivoirien, désireux de faire des achats en Europe à partir de la Côte d'Ivoire, le vendeur vous ferme automatiquement ses portes. Il affirme que de nombreuses plaintes sont déposées contre la Côte d'Ivoire à travers l'Europe, et que ce pays risque non seulement une exclusion du cyberspace dans les prochaines années, mais également une exclusion à tout moment du commerce international¹⁶. Outre les pays européens, le gouvernement indien a, lui aussi, mis en garde ses ressortissants contre les agissements d'escrocs basés en « Afrique de l'ouest » et qui arnaquent les ressortissants indiens. Le bureau d'information du gouvernement indien dresse une liste de sept pays ouest-africains, dont la Côte d'Ivoire, à partir desquels agissent ces escrocs¹⁷. Selon Abraham DJEKOU¹⁸ les premières entreprises victimes de ce phénomène sont les fournisseurs d'accès Internet (FAI) de Côte d'Ivoire, car en raison des nombreuses plaintes, elles sont « black listées ». Autrement dit lorsque leurs adresses IP sont reconnues sur certains sites, les transactions sont bloquées. Selon la police nationale scientifique ivoirienne l'État de Côte d'Ivoire a subit

10. La piraterie numérique en Afrique

Mais les escroqueries du Net ne sont pas les seules déviances observées depuis l'arrivée des TIC en Afrique. Le phénomène de la piraterie connaît également un essor assez considérable. La piraterie ou le piratage des œuvres de l'esprit (œuvres d'art, et œuvres des innovations industrielles et technologiques) est "*le fait de reproduire et de commercialiser une œuvre sans payer leur dû aux ayants droit*" (Touré, 2006).

Selon Kitia Touré (ancien directeur de la compagnie ivoirienne du Cinéma et de l'audiovisuel), c'est un fléau qui tue la création et l'exploitation des œuvres audiovisuelles en Afrique. Avec le numérique et les NTIC, le pirate, c'est "monsieur tout le monde" : du consommateur

malin disposant d'un ordinateur avec graveur, qui fait quelques copies, aux opérateurs avec une machinerie lourde. Les sources d'approvisionnement sont multiples. Le transfert des films sur VHS est réalisé par numérisation sur un disque dur et la gravure des données se fait sur CD. La qualité n'est pas bonne, mais l'acquéreur s'en contente. Certains opérateurs ont des catalogues de films de tous genres sur VHS et ils inondent le marché. Vient l'enregistrement des films de Canal Horizons, ou Canal Satellite sur des lecteurs DVD (platines numériques), ces lecteurs-enregistreurs numériques ont des disques avec accès FTP (Fonction time shift) qui autorise une interconnexion totale avec un PC (ordinateur personnel) et permet d'effectuer des échanges de données, de graver les films, d'exporter des émissions.

Le chiffre d'affaires de la piraterie numérique est difficile à évaluer, parce qu'elle est souterraine avec beaucoup de monde. Mais à la vue des quantités de VCD, vendus aux carrefours, on se doute qu'elle rapporte dix fois plus que celle sur VHS. Les conséquences sont diverses et touchent tous les secteurs économiques de la chaîne des œuvres de l'image : exploitants de salles, diffuseurs hertziens et satellitaires, État... Les salles de cinéma ferment les unes après les autres ; à Abidjan on ne compte plus que trois salles de cinéma dignes de ce nom. Les salles ne génèrent plus d'argent et les exploitants paient de lourdes charges et impôts, en plus des frais du personnel et des factures d'électricité. Les cassettes, DVD et VCD piratés sont vendus, loués ou projetés pendant que le film est à l'affiche. L'exploitation du film en salle est morte entraînant la suppression de milliers d'emplois. Les abonnements à Canal Horizons sont en chute libre. On s'abonne à ces chaînes à cause des films récents et du sport. Une bonne frange des abonnés se tourne vers la solution du lecteur VCD à 30 000 FCFA (45 euros) et des VCD piratés à 1 500 FCFA.

La disparition des salles de cinéma a entraîné un manque à gagner pour l'État au titre des taxes et des entrées fiscales que ne comblent pas les vidéoclubs qui ne paient qu'un impôt synthétique ou une simple patente. Ce sont les taxes sur le cinéma qui renflouent les fonds d'aide à la création audiovisuelle. Le seul fonds de soutien en Côte d'Ivoire, le FIC (Fonds ivoirien pour le Cinéma) n'est pratiquement plus alimenté. Seules les recettes des taxes prélevées sur le chiffre d'affaires des organismes étrangers de diffusion (télés et radios hertziennes et satellitaires) sont plus ou moins versées ; elles sont infimes, puisque ces organes voient leurs propres revenus chuter. Au Togo par exemple, pas moins de 700 000 cassettes, CD et VCD piratés ont été saisis en 2008 (Agbogli, 2009).

Les raccordements clandestins au bouquet de chaînes de télévision cryptées CANAL SAT sont également massifs dans de nombreux pays d'Afrique francophone. Au Sénégal, par exemple, où le groupe CANAL + s'est senti obligé de dépêcher des experts de sa cellule anti-piratage, on estime que le nombre de raccordements clandestins est supérieur aux 25 000 abonnés légaux. 450 fraudeurs ont été arrêtés en 2007 (Josselin, 2008). En effet, dans un pays comme la Côte d'Ivoire où l'abonnement à Canal + Horizon coûte plus de la moitié du salaire minimum, les raccordements clandestins sont devenus une solution pour accéder à un plus large choix de chaînes de télévision. L'engouement des Africains pour le bouquet de Canal Sat vient en partie du fait que ce groupe qui dispose d'une puissance financière avérée obtient en général l'exclusivité des droits de diffusion sur des films très populaires et des événements sportifs importants dont sont friands les Africains. Par exemple, au cours de la coupe d'Afrique de football en 2008 (événement sportif le plus populaire en Afrique), les chaînes de télévision nationale de certains pays d'Afrique francophone ne pouvant se permettre de payer les droits onéreux de retransmission, seuls les abonnés à Canal + Horizon ont eu le privilège de suivre la compétition dans ces pays.

Une étude que nous avons réalisée auprès d'étudiants ivoiriens (Bogui et al., 2009) nous montre tout l'intérêt que portent ces derniers aux médias français diffusés sur le territoire ivoirien. C'est principalement par le canal de ces médias que les jeunes ivoiriens préfèrent se tenir informés de ce qui se passe dans le reste du monde. Nous pouvons imaginer que l'accès à ces médias leur donne le sentiment de faire partie de la société mondialisée. Christian Agbobli considère justement que le piratage audiovisuel au Togo a beaucoup de résonance dans sa dimension culturelle, c'est-à-dire qu'il constitue une tactique permettant aux Togolais d'être en phase avec le reste du monde (Agbobli, 2009).

11. L'utopie technocentriste

En se fondant sur ces différents exemples qui montrent comment une frange de la population africaine est aujourd'hui réduite à des pratiques de détournements malsains des usages des TIC afin d'en tirer un quelconque profit — ce qui pose des problèmes d'ordre éthique qui ont des répercussions sur le développement de ces pays — on peut s'interroger sur la crédibilité des discours technocentristes des organisations internationales qui, depuis plusieurs années, laissent croire qu'il suffit de mettre les TIC aux mains des Africains pour

ratrapper un supposé retard en matière de développement. La course à l'équipement va donc très rapidement devenir la préoccupation principale dans la lutte contre la fracture numérique et pour permettre à l'Afrique de faire son entrée dans la société de l'information. À propos justement de la société de l'information Annie Chenau-Loquay dit :

Le concept de "société de l'information" traduit la vision dominante d'une société postindustrielle où l'information et le savoir deviennent les forces motrices de la croissance à la place du travail et du capital. Cette société devrait accroître la qualité de la vie, stimuler la participation politique, promouvoir la cohésion sociale et l'égalité, ce qui exprime la pérennité d'une vision linéaire du progrès qui continue à "faire comme si" le "rattrapage" était possible, "comme si" les "nouvelles technologies de l'information et de la communication" (NTIC) étaient le sésame pour le bienheureux "développement" et la participation à la "mondialisation". Il s'agit là d'un discours porté essentiellement par les organismes internationaux de l'ONU et qui émane – ou est sous influence – des milieux du secteur privé en charge des réseaux mondiaux. Elle reflète une hégémonie intellectuelle des élites du Nord par rapport à ceux qui doivent apprendre et agir selon les directives élaborées pour eux et qui sont avant tout considérés comme des "pauvres" (Chenau Loquay, 2004).

La réduction de la fracture numérique apparaît donc comme un projet néolibéral. Cet objectif nécessite un recours massif à des équipements produits par les multinationales de l'électronique, des télécommunications et de l'informatique basées dans les pays industrialisés. Il y va donc de l'intérêt des multinationales américaines (Microsoft, Cisco ou encore Google) de réduire la « fracture numérique » et de faire en sorte qu'un maximum de personnes utilise leurs technologies ou services. Les desseins commerciaux et géostratégiques sont évacués bien sûr dans l'argumentaire des discours (Guignard, 2007). La société de l'information comme le souligne Sally BURCH¹⁹ aura joué un rôle « d'ambassadrice de bonne volonté » de la globalisation de l'économie même si l'image publique des technologies de la communication est davantage associée aux aspects « conviviaux » de la globalisation tels qu'internet, la téléphonie mobile et internationale, la télévision par satellite, etc.

Bernard Miège (2007), à propos de la réduction de la fracture numérique considère que ce projet mobilisateur est un projet illusoire, invoquant le fait que :

« Les TIC se révèlent être des techniques profondément inégalitaires en phase avec les contextes économiques, politiques, organisationnels et culturels, se présentant comme ouvertes et potentiellement libératrices, elles ont toutes les chances de renforcer les dominations avec une efficacité bien plus supérieure à celle des médias antérieurs. Car à leur inégalité de répartition, dont on ne voit pas comment elle pourrait être réduite, s'ajoute le fait qu'elles présupposent pour être utilisées de façon performante la mobilisation de compétences communicationnelles, elles-mêmes inégalement distribuées en fonction des dispositions participantes du capital culturel des usagers » (MIÉGE, 2007)

Ainsi, la question de l'appropriation des techniques et de la formation des usages prend une tout autre dimension.

Il nous semble donc évident que concernant l'adoption d'une politique pour mettre les TIC au service du développement, il aurait fallu au préalable réfléchir aux conditions de développement d'usages sociaux de ces outils au profit de la majorité de la population, en tenant compte du contexte africain. En effet, plus d'une décennie après les premières expérimentations des TIC en Afrique, on est encore à s'interroger sur les avancées notables en terme de développement. Aussi bien dans les domaines de la santé, de l'éducation et du pouvoir d'achat, les peuples africains ne semblent pas avoir beaucoup progressé.

Conclusion

Au terme de notre réflexion, nous pouvons affirmer en nous fondant sur les études de cas présentées que le préalable à toute expérimentation en vue de mettre les TIC au service du développement dans les pays africains ne saurait être fondé sur une course à l'équipement. Si aujourd'hui en Afrique, les cybercafés pullulent dans les capitales et grandes villes et que le nombre d'internautes ne cesse de croître, cela n'a en rien pour autant changé le quotidien des populations toujours en proie aux mêmes difficultés. Comme le disait si bien Alain Kiyindou (2009), le *Leapfrogging* reste encore du domaine du rêve. Bien au contraire, les États africains se trouvent confrontés à de nouveaux problèmes dus aux nombreuses déviations dans l'appropriation des TIC qui ont pour conséquences d'accroître les difficultés dans la lutte pour le développement. Une vraie réflexion sur l'éducation à l'usage des TIC des populations africaines surtout les plus jeunes et sur les conditions de développement d'usages sociaux tenant compte du contexte africain dans la perspective de la réduction de la pauvreté, de l'amélioration du

système de santé et du système éducatif devrait être le point central de toute politique d'intégration des TIC en Afrique. Dans le cas contraire, les espoirs placés dans la contribution des TIC au développement du continent africain resteront une fois de plus au stade de l'utopie.²⁰

Bibliographie

AGBOGBLI C., (2009) *Piratages audiovisuels au Togo : les pistes de la politique et de la culture*, Colloque international « Piratages audiovisuels. Les réseaux souterrains de la mondialisation culturelle », Paris, 18-19 juin 2009.

BOGUI M. J-J, (2009) « Le Net et ses démons » in *TIC et développement*, Volume IV, 2008-2009, URL : <http://www.tic.ird.fr/spip.php?article325> (consulté le 15 novembre 2009)

BOGUI M. J-J, LOBJOIT-MONTAGUT M., LODOMBE O., (2009) *Médias, TIC et informations d'actualité, vers une « mondialisation » des opinions ? Étude comparée des appréciations des usagers ivoiriens et français sur l'actualité internationale*. Symposium NETSUDS 2009, « Politiques et modes d'appropriation des TIC dans les Suds », les 13, 14, 15 et 16 octobre 2009 à Bordeaux.

BOGUI M. J-J, (2010) « La cybercriminalité, menace pour le développement » in *Afrique contemporaine* n° 234, 2010/2, De Boeck université, pp. 155-170.

BRETON, P., PROULX, S., (2002), *L'explosion de la communication : Introduction aux théories et aux pratiques de la communication*, Montréal : éditions du Boréal, / Paris : éditions La Découverte.

BURCH S. (2005) « Société de l'Information/Société de la connaissance ». *Enjeux de mots*. Caen : C&F Éditions. URL : <http://vecam.org/article516.html> (consulté le 30 décembre 2012)

CHENEAU-LOQUAY, A., (2000), *Enjeux des technologies de la communication en Afrique*, Paris, éditions Karthala (Ouvrage collectif).

CHENAU-LOQUAY, A., (2004), « Comment les NTIC sont-elles compatibles avec l'économie informelle en Afrique ? » in *L'Annuaire français des Relations Internationales*. Paris, éditions La

Documentation française et Bruylant, pp.345-375. URL : <http://www.africanti.org/IMG/articles/AFRIACL.pdf> (Consulté le 30 décembre 2012)

DOUMBIA Y., (2008) « La MAFIA de la cybercriminalité en Côte d'Ivoire. Qui sont-ils ?, comment opèrent-ils ? », *L'Inter*, jeudi 15 mai 2008.

URL : http://www.linter-ci.com/article.php3?id_article=6587?id=1 (Consulté le 10 juillet 2010)

ENQUÊTE EXCLUSIVE, (2009) « Abidjan : Capitale de la débrouille ! », *M6*

GUIGNARD T., (2007) *Le Sénégal, les Sénégalais et Internet : médias et identité*, thèse en Sciences de l'Information et de la Communication soutenue à l'Université Charles de Gaulle Lille 3.

JOSELIN L-M, (2008) « Canal+ : sus aux pirates à Dakar », in *Libération*, le 27 août 2008. URL : <http://www.ecrans.fr/Canal-sus-aux-pirates-a-Dakar,4945.html> (consulté le 15 octobre 2009)

KAMGA O., (2006) « Un exemple de développement dans le contexte africain. L'appropriation de la téléphonie mobile en Côte d'Ivoire. » In *Place et rôle de la communication dans le développement international* sous la direction de Jean- Paul LAFRANCE, Anne-Marie LAULAN et Carmen RICO DE SOTELO, Presses de l'Université du Québec, Québec , (collection communication), pp. 105-122.

KIYINDOU A., (2009), *Les pays en développement face à la société de l'information*, Paris, L'harmattan.

KONÉ, H., SY, J-H., (1995), *La communication pour le développement durable en Afrique*, Abidjan : PUCL.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, (2008). URL : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/qu-est-ce-que-etat.html> (Consulté le 8 août 2008)

Me BRIDE Sean (1980) « Voix multiples, un seul monde », Paris, UNESCO.

MATTELART A., (1976), *Multinationales et systèmes de communication, les appareils idéologiques de l'impérialisme*, Paris, Anthropos.

MIÈGE B., (2007), *La société conquise par la communication : Les TIC entre innovation technique et ancrage social*, Tome III ; Grenoble, PUG.

OUESTAFNEWS, (2008), *Cybercriminalité : Nigeria, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina, Ghana, Bénin, Togo « fichés » par les Indiens*. URL : http://www.ouestaf.com/Cybercriminalite-Nigeria,-Senegal,-Cote-d-Ivoire,-Burkina,-Ghana,-Benin,-Togo-fiches-par-les-Indiens_a1920.html (15 janvier 2009)

PERRIN S., (2005), « Cybercriminalité », *Enjeux de mots : regards multiculturels sur les sociétés de l'information*, C & F Éditions, URL : <http://vecam.org/article657.html> (Consulté le 10 juin 2007)

Programme des Nations Unies pour le développement, (2001), *Rapport sur le développement humain. Mettre les nouvelles technologies au service du développement*, New York (a). Programme des Nations Unies pour le Développement, (2001), *Briefing kit*, PNUD-Congo, Brazzaville (b). Programme des Nations Unies pour le Développement, (2010), *Rapport sur le développement humain. La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain*, éditions du 20^{ème} anniversaire, New York.

77

ROGERS E.M., SHOEMAKER, F., (1972), *Communication of innovations: A cross-cultural approach*, N.Y., Free Press

SCHILLER H., (1970), *Mass communication and American empire*, N.Y., Augustus M. Kelley Pub.

SCHRAMM W., (1964), *Mass media and national development*, Palo Alto, Ca, Stanford University Press.

TOURE K., (2006) « La piraterie numérique en Côte d'Ivoire : état des lieux et solutions. », in *Africulture.com*.
(<http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=4268>
Consulté le 15 novembre 2009)

UIT, (2001), *Digital divide*, Genève

UIT, (2004), *L'Afrique, marché où le mobile connaît la plus forte croissance au monde. La technologie du mobile est-elle la clé de l'accès aux TIC en Afrique?* Communiqué de presse. Genève, le 26 avril 2004.
URL : http://www.itu.int/newsarchive/press_releases/200404-fr.html
(Consulté le 15 novembre 2009)

WALLY K., (2009) « Escroquerie sur Internet : Un reportage scandaleux mettant en cause des Ivoiriens diffusé en France », *Nord-Sud* (<http://news.abidjan.net/article/index.asp?n=322271> Consulté le 1 novembre 2009)

Notes

¹ Union Internationale des Télécommunications

² Le sommet « Connecter l'Afrique » a eu lieu à KIGALI au Rwanda les 29 et 30 octobre 2007.

³ UIT, *L'Afrique, marché où le mobile connaît la plus forte croissance au monde. La technologie du mobile est-elle la clé de l'accès aux TIC en Afrique ?* Communiqué de presse. Genève, le 26 avril 2004.

URL : http://www.itu.int/newsarchive/press_releases/2004/04-fr.html (Consulté le 15 novembre 2009)

⁴ *Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique* (Consulté le 15 novembre 2009)

⁵ URL : <http://www.nepad.org/2005/fr/inbrief.php> (Consulté le 15 novembre 2009)

⁶ URL : http://www.rfi.fr/actufr/articles/107/article_75002.asp (Consulté le 15 novembre 2009)

⁷ Consultante spécialisée en matière de vie privée et politique d'information. Coordinatrice de la recherche pour le projet « *Anonymity* » à l'université d'Ottawa. Elle est également membre de l'*Electronic Privacy Information Centre* (EPIC) de Washington et travaille avec d'autres organismes internationaux au Canada et dans le monde.

⁸ Agence des télécommunications de Côte d'Ivoire

⁹ 66 MINUTES, « Internet : les as de l'escroquerie », *M6*, le 25 février 2009

¹⁰ Le 19 septembre 2002 une tentative de coup d'État échouée se transforme en rébellion. Cette situation aura pour corollaire la partition du pays en deux jusqu'en avril 2011.

¹¹ URL : http://www.youtube.com/watch?v=fUK_UfZKqko (Consulté le 15 novembre 2009)

¹² REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, *Conférence africaine sur la cybercriminalité*, Abidjan le du 17 au 20 octobre 2008 (Dossier de presse réalisé par GOORE-BI HUE).

http://www.afcybersec.org/rapports/afcybersec_08_yakro_ci_1227176170.pdf

¹³ DOUMBIA Y. Opp. Cit. URL : http://www.linterci.com/article.php?id_article=6587?id=1 (Consulté le 15 septembre 2009)

¹⁴ Président de *l'Internet society- Côte d'Ivoire* (ISOC-CI). <http://www.isoc.ci/>

¹⁵ Avis juridique prononcé par un mufti, un ouléma ou un faqîh dans la religion musulmane.

¹⁶ DOUMBIA Y. Opp. Cit. URL: http://www.linterci.com/article.php3?id_article=6587?id=1 (Consulté le 15 septembre 2009)

¹⁷ Ouestafnews, « Cybercriminalité : Nigeria, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina, Ghana, Bénin, Togo « fichés » par les Indiens », URL: http://www.ouestaf.com/Cybercriminalite-Nigeria,-Senegal,-Cote-d-Ivoire,-Burkina,-Ghana,-Benin,-Togo-fiches-par-les-Indiens_a1920.html (Consulté le 15 septembre 2009)

¹⁸ Conseiller technique chargé des NTIC à l'ATCI

¹⁹ Journaliste indépendante d'origine britannique, directrice exécutive de la *Agencia Latinoamericana de Información* (ALAI).